

AVENANT 1 A LA CONVENTION N° 2018-231 DU 17 DECEMBRE 2018 POUR L'ORGANISATION DES SECTIONS ET CLASSES SPORTIVES DANS LES COLLÈGES

ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

ENTRE :

Le Département de Tarn-et-Garonne, représenté par Monsieur Christian ASTRUC,
Président du Conseil départemental,

d'une part,

ET

Le Collège Vercingétorix, sis à Montech, Etablissement public local d'enseignement,
représenté par **Monsieur Serge Malik SALAH, Principal,**

d'autre part,

PREAMBULE :

Au titre de l'année scolaire 2018-2019, un montant global de 3 200 euros a été dévolu au collège Vercingétorix de Montech au titre de la participation du Département aux actions partenariales à vocation sportives (cf. délibérations du Conseil départemental en date du 17 octobre 2018 et de la commission permanente en date du 13 novembre 2018).

L'activité sportive dénommée « Section rugby filles » représentait une enveloppe financière de fonctionnement de 900 euros. Or il a été constaté que le coût des interventions de M. Victor YZABEL, animateur de cet atelier à raison de 70 heures au tarif unitaire de 25 euros pour l'année scolaire 2018-2019, n'a pas été inscrit à la convention initiale.

ARTICLE 1^{er} – Objet de l’avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier l’annexe « budget prévisionnel, section rugby filles» en ajoutant la somme de 1750 € au titre des dépenses d’intervenant (25 € x 70 heures d’interventions de Monsieur Victor Yzabel).

L’annexe modifiée est jointe au présent avenant.

Dés lors, le montant global dévolu au collège Vercingétorix de Montech au titre de la participation du Département aux actions partenariales à vocation sportives 2018/2019 est porté à 4 950 €.

ARTICLE 2 - Autres dispositions :

Toutes les clauses et dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Montauban,
le

Le Président du Conseil départemental,

Le Principal du Collège,

BUDGET PRÉVISIONNEL

ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

COLLÈGE : Vercingétorix de Montech

ACTIVITÉS : section rugby filles

I - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET (OU) DE MATERIEL

➡ **900 €**

COMPTE A CRÉDITER : fournir le RIB ou le RIP
(libellé complet)

II - DEPENSES D'INTERVENANTS : (coût horaire 25 €)

➡ **1 750 € (soit 70 H x 25 €)**

NOM DE L'INTERVENANT :

- M. Yzabel Victor

COMPTES A CRÉDITER : fournir tous les RIB ou RIP
(libellé complet)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

LE PRINCIPAL DU COLLÈGE,